



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/285

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention cadre passée entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux pour les années 2019 à 2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/285 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE PASSEE ENTRE LA VILLE DE LYON, LA METROPOLE DE LYON ET L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES ARTISTIQUES INTERNATIONAUX POUR LES ANNEES 2019 A 2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est engagée, depuis plusieurs années, dans un partenariat avec l'Institut français, opérateur culturel extérieur de la France sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et du ministère de la Culture, qui contribue au rayonnement de la France à l'étranger.

L'Institut français soutient à travers le monde la promotion de la langue française, la circulation des œuvres, des artistes et des idées et favorise ainsi une meilleure compréhension des enjeux culturels. Il favorise le développement culturel des pays du Sud participant ainsi à la politique de coopération, notamment dans le cadre d'Afrique et Caraïbes en créations.

L'Institut français développe des relations privilégiées avec la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon en s'engageant à leurs côtés sur la base de conventions de partenariat permettant notamment de soutenir les structures et associations culturelles qui souhaitent promouvoir la culture française à travers le monde.

La convention signée le 14 février 2019 pour les années 2019 à 2021, prévoyait en son article 3 les montants respectifs apportés par les différents partenaires pour l'année 2019 et indiquait pour les années suivantes l'obligation du vote des assemblées délibérantes pour le budget des années 2020 et 2021.

En conséquence, il y a lieu de délibérer sur les participations financières de chacun des cosignataires de la convention.

Aussi, pour l'année 2020, pour les projets soutenus par la Ville de Lyon et l'Institut français : un montant total alloué à ce fonds de 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros), comprenant la participation de la Ville de Lyon à hauteur de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros), répartis comme suit :

Pour la Ville de Lyon :	Année 2020
Institut français	95 000 €
Ville de Lyon – Direction des Affaires Culturelles	75 000 €
Ville de Lyon – Service Relations et Coopérations Internationales	20 000 €

Vous trouverez en annexe un récapitulatif des aides allouées au titre de l'année 2020. En raison de la crise sanitaire, certains projets ont été annulés ou reportés, faisant apparaître un reliquat important. Celui-ci sera automatiquement reporté au crédit sur l'année 2021.

Pour information, selon le principe de financement paritaire, la Métropole de Lyon a décidé, pour 2020, une participation à hauteur de 53 000 € répartis comme suit :

Pour la Métropole de Lyon :	Année 2020
Institut français	26 500 €
Métropole - Culture et Vie Associative	18 500 €
Métropole - Relations Internationales	8 000 €

Vu ladite convention ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 1 à la convention cadre établie entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut français est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et le mettre en œuvre.
- 3- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, programme SOUTIENAC, Opération CULTFRAN, ligne de crédit 95348, nature 6288, fonction 024, chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET